

# FOOT 93

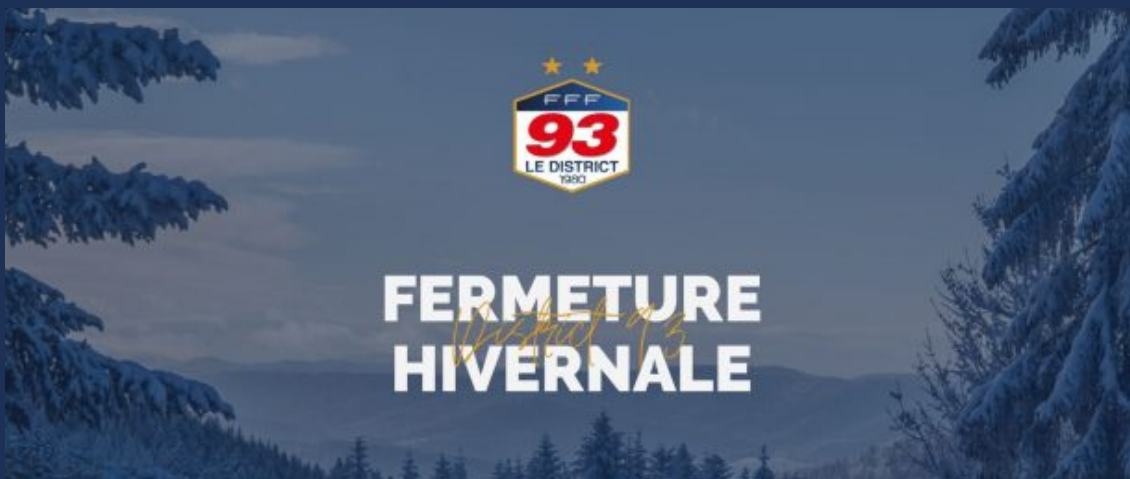
LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT  
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL



SAM.



DIM.



DISTRICT 93 - FERMETURE HIVERNALE PAGE 4

INFOS  
DISTRICT

PAGE 2

ACTUALITÉS

PAGE 4

CSG & SR

PAGE 12

# INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : [district93foot.fff.fr](http://district93foot.fff.fr)
- Sur nos réseaux sociaux :



@district93foot



@district93football



@district93foot

## HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

# INFOS DISTRICT

## ÉLU DE PERMANENCE : WEEK-END DU 17 ET 18 DÉCEMBRE 2022



**Monsieur Issa BAKHAYOKHO sera à votre écoute durant ce week-end du 17 et 18 décembre 2022 au 06 50 13 11 45.**

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.);
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.);
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport pour suite à donner.

En aucun cas il ne sera répondu sur la pose d'une réserve ou tout sujet réglementaire ainsi que le fonctionnement de la FMI.

Nos amis Arbitres doivent contacter directement leur référent.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

# ACTUALITÉS

## FERMETURE EXCEPTIONNELLE - LE LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que le District de la Seine-Saint-Denis de football, fermera ses portes à titre exceptionnel le lundi 19 octobre 2022 en raison de la préparation de l'Assemblée Générale qui se tiendra le même jour.

Nous vous remercions de votre compréhension.

## DISTRICT 93 - FERMETURE HIVERNALE

Nous vous informons que le District de la Seine-Saint-Denis de football fermera ses portes à compter du vendredi 23 décembre 2022 à 13H00, en raison de la fermeture hivernale.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver de nouveau le **Mardi 03 janvier 2023 à partir de 10H00**. Nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année et de prendre soin de vos proches durant cette période particulière.

L'équipe du District de la Seine-Saint-Denis de football.



# ACTUALITÉS

## AG ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022 À 18H30

Mesdames, Messieurs, cher(e)s Président(e)s,

Nous vous informons que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire se tiendra le :

**Le lundi 19 décembre 2022 à partir de 18H30**  
**Au Gymnase Armand DESMET**  
**3 Boulevard Gagarine**  
**93390 Clichy-sous-Bois**

**La convocation et l'ensemble des documents ont été envoyés par mail sur les adresses officielles des clubs, le samedi 03 décembre 2022.**

En cas d'absence, vous pouvez :

- ***Vous faire représenter*** en remplissant le pouvoir ci-joint au nom de la personne licenciée de votre choix.

OU

- *Nous adresser votre pouvoir original ou le déposer au District en main propre* avant le jeudi 15 décembre 2022, 12h00, en remplissant UNIQUEMENT : le numéro d'affiliation, le nom du club, le nom, prénom du Président, la signature et le cachet du club.

**Tout pouvoir envoyé par mail ne sera pas pris en compte ; ceci afin de vous éviter toute amende financière prévue à l'article 12.3 des Statuts du District.**

Enfin, nous vous communiquons ci-après quelques informations pratiques relatives à la représentation du club :

- **La mise à jour dans Footclubs de la composition du Bureau** étant du ressort du club, il sera tenu compte des seules informations figurant dans ledit logiciel pour apprécier la qualité du représentant du club (à titre d'exemple, si le dirigeant présent le jour de l'Assemblée n'est pas identifié en qualité de Président dans le logiciel fédéral alors il devra obligatoirement être muni d'un pouvoir de ce dernier pour représenter le club et prendre part aux votes).

Nous vous invitons donc à vérifier les informations figurant dans Footclubs, et, le cas échéant, à les mettre à jour.

- Quelle que soit sa qualité (Président, Secrétaire, Dirigeant, etc.), **le représentant du club doit obligatoirement être muni de sa licence dématérialisée** sur Footclubs Compagnon, de sa **licence imprimée** sur papier libre (listing des licenciés), d'une **attestation de licence**, ou d'une **pièce d'identité**.

Comptant sur votre participation.



# ACTUALITÉS

## LANCEMENT DU DISPOSITIF - TOUTES FOOT

Ce nouvel appel à projets s'adresse à tous les clubs mettant en place des actions favorisant l'intégration des jeunes filles et des femmes dans leur projet.

Pour rappel :

- Tous les clubs mettant en place des actions pour développer la pratique féminine et/ou intégrer des femmes dans leurs équipes de bénévoles peuvent candidater.
- Les clubs s'inscrivent auprès du District et organisent leurs actions tout au long de la saison.

Le calendrier (acté par le BELFA) :

- Jusqu'au 10 janvier 2023 : inscription sur : [Formulaire d'inscription "Toutes Foot"](#)
- Jusqu'au 15 mai 2023 : envoi des dossiers de candidature au district pour le Jury départemental
- Jusqu'au 30 mai 2023 : Jurys régionaux
- Jusqu'au 6 juin 2023 : Jury national
- 24 et 25 juin : Cérémonie des trophées à Clairefontaine

Partenaires

Le Prix Sensationnelles Intermarché récompensera les clubs inscrits à Toutes Foot qui effectueront une action en faveur des catégories adolescentes (U14-U18).

Valorisation :

A l'issue de la saison, la FFF valorisera les lauréats régionaux et départementaux (3 clubs par Ligue et par District).

Tous les clubs engagés dans ce dispositif recevront un bon d'achat Nike et les meilleurs d'entre eux seront récompensés lors de la Cérémonie des Trophées qui réunira au CNF à Clairefontaine les lauréats Toutes Foot et Sensationnelles en juin 2023.

Quelques outils pour ce dispositif :

- [Guide Clubs « Toutes Foot »](#)
- [Dossier de candidature Clubs](#)
- [Affiche générique](#)
- [Affiche Réseaux Sociaux](#)
- [Affiche Personnalisable](#)

# ACTUALITÉS

## INSCRIPTION - FIA

Mesdames, Messieurs,

A compter de ce jour les inscriptions relatives à la Formation Initiale d'Arbitre s'effectueront uniquement en ligne.

Pour s'inscrire, deux possibilités :

- Soit sur portail-clubs si le club prend en charge la formation (en cas de problème, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse suivante : [portailclubs@fff.fr](mailto:portailclubs@fff.fr)).
- Soit sur [maformation.fff.fr](http://maformation.fff.fr) pour les candidats qui ne possèdent pas de n° de personne ou pour ceux qui en ont un mais qui finance eux même leur formation.

Vous trouverez ci-après, des tutoriels ayant pour objectif de vous aider à appréhender au mieux la procédure d'inscription :

- Tutoriel, inscription FIA : [Inscription FIA](#)
- Tutoriel, inscription FIA via Portail Clubs : [Inscription-FIA-Portail-Clubs](#)
- Tutoriel, inscription FIA Futsal : [Inscription FIA - Futsal](#)



# ACTUALITÉS

## ARBITRAGE - REMISE DES ÉCUSSENS

Ce vendredi 9 décembre avait lieu au sein des locaux du District de la Seine-Saint-Denis de football, la tant attendue remise des écussons !

L'occasion pour nos 32 nouveaux arbitres présents lors de cette cérémonie de rencontrer le Président de la Commission régionale d'arbitrage, Monsieur Hugues Defrel ainsi que les membres de la Commission départementale d'arbitrage présidée par Madame Naïma Khettou.

Certains de nos élus, Madame Djaimila Benslimane, Trésorière ainsi que Monsieur Issa Bakhayokho, Secrétaire Général Adjoint et Représentant du football diversifié ont tenu à être présents afin de les féliciter !

Merci à toutes et à tous pour votre engagement auprès du District de la Seine-Saint-Denis de football, nous sommes fiers de pouvoir vous compter désormais parmi nos arbitres départementaux !





# COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

**RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2022 EN PRÉSENTIEL À 19H30**

**PRÉSIDENTE : MME. JESSICA ABRIN**

**PRÉSENTS : MM. MORI PAYE ET ISSA BAKHAYOKHO  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)**

\*\*\*

## Seniors F D1 Match 50211.1 Fc 93 Bobigny/Sevran Fc du 24/9/22

Le Comité,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de l'Appel du Fc 93 Bobigny en date du 3/10/22 d'une décision de la Commission Départementale des Statuts et Règlements du 27/9/22 parue le 30/9/22 donnant match à jouer suite à l'absence de Sevran Fc à cause de la panne du minibus devant emmener l'équipe à Bobigny pour le dire recevable en la forme,

Après audition de M. Lucien JOSEPH Entraîneur du Fc 93 Bobigny,

Notée l'absence excusée de M. Abdelfadel KHITTER Entraîneur de Sevran Fc,

Rappel des faits

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Considérant que l'équipe visiteuse a subi une panne de son minibus,

Considérant que Sevran Fc a contacté son adversaire pour le prévenir de son avarie,

Considérant que Sevran Fc a joint une facture de dépannage/remorquage en bonne et due forme,

Considérant que la Commission de première instance s'est basée sur le document produit par Sevran Fc et a donné match à jouer avec frais d'arbitrage à la charge de Sevran Fc,

### En audition

Constatant que M. JOSEPH informe le Comité qu'il a appris deux jours avant la rencontre que Sevran Fc ne se déplacerait pas faute de licenciées à jour,

Constatant que contrairement à ce qu'a annoncé son adversaire, personne de Sevran Fc n'a contacté le club du Fc 93 Bobigny pour informer de la panne du minibus,

Constatant selon M. JOSEPH que le Coach d'une équipe de Jeunes Filles de Sevran Fc a reconnu la semaine suivante du match en rubrique que son club n'avait pas assez de joueuses,

Constatant l'état des licenciées de Sevran Fc à la date du match,

Constatant que seules six joueuses étaient qualifiées pour participer à la rencontre en rubrique,

Considérant dès lors que Sevran Fc n'aurait pas pu jouer la rencontre au regard des qualifications de ses joueuses,



# COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Par ces motifs,

Jugeant en appel,

**Infirmes la décision de première instance pour donner match perdu par forfait à Sevran Fc (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au Fc 93 Bobigny (3 points, 5 buts),**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes dans un délai de sept jours à compter de la première notification dans les conditions fixées par le règlement sportif de la Ligue de Paris IDF.*

\*\*\*

## **Futsal D2 B Match 52665.1 Drancy Futsal 2/Karma Fsc 2 du 24/9/22**

Le Comité,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de l'Appel de Drancy Futsal en date du 3/10/22 d'une décision de la Commission Départementale des Statuts et Règlements du 27/9/22 parue le 30/9/22 lui donnant match perdu par pénalité pour ne pas avoir mis tout en œuvre pour jouer la rencontre prévue à la date fixée pour le dire recevable en la forme,

Après audition de M. Olivier FLURY Entraîneur de Drancy Futsal

Après audition de M. El Hadji GASSAMA Dirigeant de Karma Fsc,

Notée l'absence excusée de M. Vincent MICELI Arbitre Lpiff,

### **Rappel des faits**

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Considérant que Drancy Futsal a transmis un mail au District le vendredi 23 septembre 2022 à 17h48 précisant que faute de licences à jour, ce club, avec l'accord de son adversaire, demandait le report du match,

Considérant que Karma Fsc a donné son accord pour le report à 19h32, sous réserves que ce report soit homologué,

Considérant que le jour du match les deux équipes étaient présentes avec l'Arbitre,

Considérant que le District n'avait pas donné d'accord de report pour cette rencontre et que le match devait se jouer,

Considérant que la Commission de première instance a jugé que Drancy Futsal était responsable de la non-tenue de la rencontre lui a donné match perdu par pénalité,

### **En audition**

Constatant que M. FLURY se présente comme étant Coach de l'équipe 2 de Drancy Futsal,

Constatant qu'il explique qu'à la date du match, son club rencontrait des soucis de validité de licences dû au retard de la Ligue,

Constatant qu'il explique qu'il avait de plus deux joueurs blessés,



# COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Constatant que Drancy Futsal a contacté son adversaire pour reporter la rencontre qui dans un premier temps a donné son accord puis s'est « couvert », sous réserves, de l'homologation par le District,

Constatant que le match étant toujours affiché, les deux équipes se sont déplacées en présence de l'Arbitre,

Constatant que M. FLURY a contacté l'Elu de permanence pour lui décrire la situation et sur le fait que le match ne se jouerait pas en accord avec l'adversaire, tout en réglant les frais de déplacement de l'Arbitre,

Constatant que les deux équipes ont joué un match amical, Drancy Futsal se renforçant avec d'autres personnes non licenciées de son club,

Constatant qu'il est demandé à M. FLURY pourquoi son équipe ne s'est pas renforcée avec d'autres joueurs du club, ce à quoi il répond que les trois équipes Seniors du club sont autonomes et ont chacune leurs propres joueurs,

Constatant que M. FLURY dit que le report ne pose aucun problème car il existe de nombreuses dates libres durant la saison,

Constatant qu'il lui est rappelé le règlement en vigueur concernant le calendrier des matches et que si le District n'a pas donné son accord pour le report, celui-ci est à jouer,

Constatant que M. FLURY est d'accord pour endosser la défaite mais regrette que son adversaire obtienne la même sanction, ce à quoi il lui est dit que Karma Fsc a eu match gagné dans ce dossier,

Considérant que cette compétition engendre des montées en division supérieure et que les matches doivent se jouer aux dates définies par le calendrier homologué en début de saison, sauf report pour un motif réglementaire, ce qui n'est pas le cas dans cette affaire,

Considérant dès lors qu'en refusant de jouer le match prévu, Drancy Futsal s'est mis à la faute, le club ayant suffisamment de joueurs licenciés à la date du match, le fait de ne pas renforcer telle ou telle équipe étant un problème interne lié au club,

Considérant que la Commission de première instance a appliqué le règlement en vigueur,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en appel,**

**Confirme la décision de première instance.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes dans un délai de sept jours à compter de la première notification dans les conditions fixées par le règlement sportif de la Ligue de Paris IDF.*

La Présidente  
Mme. Jessica ABRIN

Le Secrétaire de séance  
M. Eric TEURNIER



# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2022

PRÉSIDENTE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MM. MARCEL FRIBOULET, MUSTAPHA MANSOUR, MANUEL COBO, JEAN CLAUDE NJEHOYA, MOHAMED RAOUADI (CDA).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

EXCUSÉE : MME. DJAIMILA BENSLIMANE (CD).

\*\*\*

Début de la réunion à 18h15

Article 82.2 des règlements généraux de la FFF : Pour les dossiers complets ou complétés dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de la notification par la Ligue ou la FFF le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande de licence par le club, par Footclubs.

Pour les dossiers complétés après ce délai, la date de l'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir.

Les clubs ont toujours la possibilité de poser des réserves en cas de doutes sur une ou plusieurs licences de leur adversaire.

\*\*\*

## Seniors D2 A Match 51589.1 Cosmos Fc/Usm Gagny du 11/12/22

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Cosmos Fc sur la qualification et la participation de M. Koma DOUMBIA Lic.

2546293903 de l'Usm Gagny, pour le motif suivant : « inscrit sur la feuille de match plus d'un joueur muté hors période » pour la dire irrecevable en la forme,

Constatant que Cosmos Fc pose réserve sur la participation de plus d'un joueur muté hors période de son adversaire alors qu'il ne cite qu'un nom,

Considérant que l'article 160 alinéa A des règlements généraux de la FFF indique que dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont **deux maximum** ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements,

Considérant donc que la réserve de Cosmos Fc ne se base sur aucun article de règlement en vigueur,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Rejette la réserve de Cosmos Fc comme irrecevable,**

**Débite Cosmos Fc des frais de dossier.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

\*\*\*



# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

## Seniors D3 A Match 51390.1 Usm Gagny 2/Cosmos Fc 2 du 11/12/22

La Commission,  
Hors la présence de M. MANSOUR qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,  
Après examen des pièces versées au dossier,  
Prend connaissance de la demande d'évocation de Cosmos Fc sur la participation de M. Jules SABIN Lic 9604120002 de l'Usm Gagny susceptible d'être suspendu lors de la rencontre en rubrique,  
S'en saisit pour en faire évocation,  
Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'Usm Gagny,  
Constatant que ce club n'a pas souhaité répondre,  
Après lecture du dossier de M. SABIN,  
Constatant que ce joueur a écopé d'un avertissement lors de la rencontre de Championnat Usm Gagny 2/Js Bondy en D3 A du 27/11/22,  
Constatant qu'il s'agissait d'une deuxième récidive et qu'il a donc écopé d'un match ferme de suspension,  
Constatant que la date de la suspension de M. FOFANA prend effet au 5/12/22,  
Considérant que M. Jules SABIN était donc bien en état de suspension lors de la rencontre en rubrique,  
**Par ces motifs,**  
**Jugeant en premier ressort,**  
**Dit évocation fondée,**  
**Match perdu par pénalité à l'Usm Gagny 2 (- 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Cosmos Fc 2 (3 points, 1 but),**  
**Inflige un match ferme de suspension à M. Jules SABIN Lic. 9604120002 de l'Usm Gagny à compter du 19/12/22 pour avoir joué alors que suspendu,**  
**Débite Usm Gagny des frais de dossier.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

\*\*\*

## Seniors D4 B Match 51707.1 Vaujourns Fc 2/Ca Romainville du 27/11/22

La Commission,  
Après examen des pièces figurant au dossier,  
Prend connaissance de la réserve du Ca Romainville sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de Vaujourns Fc 2 susceptible d'avoir participé avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour, pour la dire recevable en la forme,  
Constatant que l'équipe 1 de Vaujourns Fc ne jouait pas ce jour,  
Constatant que l'équipe 1 de Vaujourns Fc ne jouait pas le 20/11/22  
Après lecture de la feuille de match du 13/11/22 en championnat D3 B Vaujourns Fc/Esd Montreuil 2,  
Constatant qu'aucun joueur de cette feuille de match ne figure sur celle en rubrique,  
Considérant que Vaujourns Fc n'a pas enfreint l'article 167.2 des règlements généraux de la FFF,  
**Par ces motifs,**  
**Jugeant en premier ressort,**  
**Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,**  
**Débite Ca Romainville des frais de dossier.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

\*\*\*

# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

## U16 Coupe Match 54252.1 As La Courneuve/Fcm Aubervilliers du 20/11/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réclamation de l'As La Courneuve concernant la série des tirs au but après le match nul dans le temps réglementaire, l'Arbitre aurait effectué une série de trois tireurs au lieu des cinq prévus par le règlement des tirs au but pour la dire recevable en la forme,

Demande à l'Arbitre de transmettre son rapport pour connaître sa version des faits,

**Dossier traité lors de la prochaine réunion.**

Après lecture du rapport de l'Arbitre qui reconnaît avoir fait tirer seulement trois tireurs s'étant renseigné auprès de collègues,

Considérant le règlement des tirs au but transcrit ci-dessous :

\*Les deux équipes exécutent chacune cinq tirs au but conformément aux dispositions mentionnées ci-dessous.

\*Les tirs sont exécutés alternativement par chaque équipe.

\* Si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs cinq tirs, l'une d'elles marque plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, l'épreuve n'est pas poursuivie.

\* Si après que les deux équipes ont exécuté leurs cinq tirs, toutes deux ont marqué le même nombre de buts ou n'en ont marqué aucun, l'épreuve est poursuivie dans le même ordre jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre au terme du même nombre de tentatives.

Considérant que l'Arbitre n'a pas respecté la série des tirs au but en ne faisant tirer que trois tireurs au lieu des cinq requis,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit que la série des tirs au but doit être recommencée et la série uniquement,**

**Cette série aura lieu le Dimanche 8 Janvier 2023 au stade Géo André de La Courneuve à 13h00 en présence des joueurs inscrits sur la feuille de match du 20 novembre 2022 et uniquement ces joueurs.**

**L'Arbitre désigné pour officier la rencontre initiale sera celui désigné pour l'épreuve des tirs au but à titre bénévole.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

\*\*\*

## U14 D4 D Match 51015.1 OI Noisy le Sec Banlieue 93 2/Csm Ile St Denis du 3/12/22

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réclamation de l'OI Noisy le Sec Banlieue 93 sur la participation de deux joueurs du Csm Ile St Denis en seconde mi-temps ayant officié en tant qu'Arbitres assistants, remplaçant l'Assistant bénévole de la première mi-temps, pour la dire recevable en la forme,

Demande ses éventuelles observations au Csm Ile St Denis ainsi qu'un rapport circonstancié à l'Arbitre officiel de la rencontre,

**Dossier traité lors de la prochaine réunion.**

Reprise du dossier,

Prend connaissance du rapport du Csm Ile St Denis,

Constatant que le rapport circonstancié demandé à l'Arbitre officiel n'est pas parvenu à la Commission,

Lui demande à nouveau son rapport pour sa réunion du mardi 20 décembre prochain afin de statuer au mieux sur ce dossier.

\*\*\*



# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

## U15 F Critérium Poule A Match 54076.1 Atlético Bagnolet/Etoile Fc Bobigny du 3/12/22

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Après lecture du rapport de l'Etoile Fc Bobigny regrettant de voir apparaître son équipe déclarée forfait par son adversaire sur la FMI,

Constatant que ce club précise avoir remporté la rencontre par trois buts à deux,

Après lecture du rapport de l'Atlético Bagnolet qui dénonce le comportement de l'Edicateur adverse, n'ayant ni identifiant pour remplir la tablette, protestant à chaque but marqué contre son équipe et laissant un vestiaire dans un état très sale,

Constatant que l'Atlético Bagnolet précise avoir gagné le match par six buts à un,

Considérant que les deux clubs donnent un score totalement différent et que de plus, la FMI donne le club visiteur comme étant forfait,

Convoque M. Lassana SIDIBE Edicateur et Arbitre de l'Atlético Bagnolet,

Convoque l'Edicateur de l'équipe de l'Etoile Fc Bobigny présent au match pour sa réunion du **mardi 13 décembre 2022 à 19h00.**

**Une décision sera prise lors de cette réunion.**

Reprise du dossier,

Après audition de Mme Fatou COULIBALY Coache, MM. Mamadou SY Directeur Technique, Lassina SIDIBE Arbitre, Florian LAPORT Observateur, tous quatre de l'Atlético Bagnolet,

Regrettant l'absence non excusée du Coach de l'Etoile Fc Bobigny,

Constatant que M. SIDIBE explique avoir présenté la tablette au Coach adverse qui n'avait pas d'identifiants,

Constatant que la FMI a été effectué après match avec la seule composition de l'équipe de l'Atlético Bagnolet en mettant « équipe absente » concernant l'adversaire,

Constatant que Mme COULIBALY explique que le match était correct mais que le Coach adverse contestait toutes les décisions prises contre son équipe et réunissait ses joueuses pendant quelques minutes à chaque but encaissé, prenant là un retard certain,

Constatant que M. SY dit que l'équipe adverse était dirigée par un très jeune Dirigeant ayant presque le même âge que ses joueuses,

Constatant que tous s'accordent à dire que le score du match est bien de 6-1 en faveur de l'Atlético Bagnolet et ne comprennent pas qu'un score de 3-2 soit donné par son adversaire,

Considérant les éléments fournis par les membres présents de l'Atlético Bagnolet,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit score de 6-1 pour l'Atlético Bagnolet,**

**Inflige une amende de 20 euros à l'Etoile Fc Bobigny pour absence non excusée de son représentant dûment convoqué.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

\*\*\*

## U13 F Critérium Match 53972.1 Blanc Mesnil Sf/Rc St Denis du 12/11/22

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Constatant que Rc St Denis a souhaité poser une réserve et en aurait été empêché par son adversaire sur la présence d'une joueuse adverse entrée en cours de match, non inscrite sur la FMI,

Constatant que la FMI n'a pas été validée,

# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Constatant qu'il a été demandé à Blanc Mesnil Sf de transmettre la FMI ou une feuille papier pour connaître leur composition d'équipe,

**Place le dossier en attente de réception du document.**

Reprise du dossier,

Constatant que la feuille de match demandée n'est pas parvenue dans les temps,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit match perdu par pénalité à Blanc Mesnil Sf (- 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au Rc St Denis (3 points, 5 buts) pour absence de feuille de match alors que dûment réclamée.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

\*\*\*

## TOURNOIS

**FC LES LILAS U11 Futsal** du 17 Décembre 2022 : **Homologué**

**FC LES LILAS U13 Futsal** du 18 Décembre 2022 : **Homologué**

\*\*\*

## FORFAITS

### 1er Forfait

Seniors D1 F **Villepinte Fc**/Fc 93 Bobigny du 10/12/22

U18 D3 A Esd Montreuil 2/**Usm Gagny** du 11/12/22

U18/Seniors F As Bondy/**Es Stains** du 10/12/22

U14 D4 A Esd Montreuil/**Noisy le Grand Fc 2** du 10/12/22

U14 D4 A Gournay Fc/**Af Epinay 4** du 10/12/22

U15 F Poule B OI Noisy le Sec Banlieue 93/**Romainville Fc** du 10/12/22

U13 F Poule C Montreuil Fc/**Tremblay Fc** du 10/12/22

U11 F Poule A Fc 93 Bobigny/**Blanc Mesnil Sf** du 10/12/22

### 2è Forfait

U16 D4 A **Uf Clichois 2**/Sevran Fc 2 du 11/12/22

U15 F Poule A **Neuilly Plaisance Fc**/Etoile Fc Bobigny du 10/12/22

### Forfait Général

U14 D4 B **Js Villetaneuse**

Futsal Seniors D2 C **Rosny Futsal**





# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

## FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

### 1ère demande

Seniors D2 A **Es Stains 2**/Etoile Fc Bobigny du 11/12/22  
Seniors D2 B **Sc Dugny**/Bourget Fc 2 du 11/12/22  
Seniors D2 B **Uf Clichois 2**/Fc Coubronnois du 11/12/22  
Cdm D1 **Stade de l'Est**/Espoirs de la Jeunesse Aubervilliers du 11/12/22  
Cdm D1 **Sc Dugny**/Usm Gagny du 11/12/22  
U18 D3 A **Usm Gagny**/Af Epinay 2 du 11/12/22  
U14 D4 B **So Rosny 2**/Pierrefitte Fc 2 du 10/12/22  
Super Vétérans Poule A **Montfermeil Fc**/St Denis Us du 11/12/22  
Avenir U12/U13 Poule C **Karma Fsc 3**/St Denis Us 3 du 10/12/22  
Avenir U12/U13 Poule D **Karma Fsc 4**/St Denis Us 4 du 10/12/22  
Espoirs U12 Poule C **Sevran Fc**/Livry Gargan Fc du 10/12/22  
Espoirs U12 Poule C **Ja Drancy**/Fc Aulnay du 10/12/22  
Espoirs U12 Poule D **Ja Drancy 2**/Fc Aulnay 2 du 10/12/22  
Espoirs U12 Poule H **Cs Villetaneuse**/Csl Aulnay du 10/12/22  
U13 Espoirs Poule A **Paris International**/Bourget Fc du 10/12/22  
U13 Espoirs Poule B **Paris International 2**/Bourget Fc 2 du 10/12/22  
U13 Espoirs Poule C **Ja Drancy**/Fc Aulnay du 10/12/22  
U13 Espoirs Poule D **Ja Drancy 2**/Fc Aulnay 2 du 10/12/22  
U13 Espoirs Poule E **Blanc Mesnil Sf**/Tremblay Fc du 10/12/22  
U13 Espoirs Poule H **Cs Villetaneuse**/Csl Aulnay du 10/12/22  
Talents U13 Poule A **Tremblay Fc**/As Bondy du 10/12/22  
Talents U13 Poule A **Neuilly Plaisance Fc**/Fc Aulnay du 10/12/22  
Talents U13 Poule B **Red Star Fc**/So Rosny du 10/12/22  
Talents U13 Poule C **Cs Villetaneuse**/Blanc Mesnil Sf du 10/12/22  
U12 Talents Poule A **Red Star Fc**/Es Stains du 10/12/22  
U12 Talents Poule B **Tremblay Fc**/Bourget Fc du 10/12/22  
U12 Talents Poule C **Neuilly Plaisance Fc**/Fc Aulnay du 10/12/22  
U12 Talents Poule D **Ja Drancy**/Cs Villetaneuse du 10/12/22  
U13 F Poule C **Uf Clichois**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 du 10/12/22  
U13 Futsal Poule B **Noisy le Grand Futsal**/Almaty Bobigny Futsal du 11/12/22  
U13 Futsal Poule B **Montreuil Ac**/Sport Ethique Livry du 11/12/22  
Espoirs U10 Poule E **Sfc Neuilly sur Marne**/Blanc Mesnil Sf du 10/12/22  
Espoirs U10 Poule F **Sfc Neuilly sur Marne 2**/Blanc Mesnil Sf du 10/12/22  
Espoirs U10 Poule G **Csm Ile St Denis**/Es Stains du 10/12/22  
U11 Espoirs Poule D **OI Noisy le Sec Banlieue 93 2**/Fc Les Lilas 2 du 10/12/22  
U11 Espoirs Poule E **Sfc Neuilly sur Marne**/Blanc Mesnil Sf du 10/12/22  
U11 Espoirs Poule F **Tremblay Fc 2**/Sevran Fc 2 du 10/12/22  
U11 Espoirs Poule F **Sfc Neuilly sur Marne 2**/Blanc Mesnil Sf 2 du 10/12/22  
U11 Espoirs Poule G **Flamboyants Villepinte**/Cs Villetaneuse du 10/12/22  
U11 Espoirs Poule H **Fa Le Raincy**/Ass Noisienne du 10/12/22  
Talents U11 Poule A **Usm Gagny**/As La Courneuve du 10/12/22  
Talents U11 Poule D **Cs Villetaneuse**/Neuilly Plaisance Fc du 10/12/22  
Talents U11 Poule D **Noisy le Grand Fc**/Fc Aulnay du 10/12/22  
U10 Talents Poule A **Es Stains**/Tremblay Fc du 10/12/22  
U10 Talents Poule B **Atlético Bagnolet**/As La Courneuve du 10/12/22  
U10 Talents Poule E **Cs Villetaneuse**/Neuilly Plaisance Fc du 10/12/22  
U11 F Poule B **As Bondy**/As Bondy 2 du 10/12/22

# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

2è demande

U14 D4 D **Drancy Fc**/Cs Villetaneuse 2 du 3/12/22  
U14 D4 E **Csm Ile St Denis 2**/Fa Le Raincy 2 du 3/12/22  
U15 F Poule B **Tremblay Fc**/Usm Gagny du 3/12/22  
Avenir U12/U13 Poule A **Fa Le Raincy**/Etoile Fc Bobigny du 3/12/22  
Avenir U12/U13 Poule B **Fa Le Raincy 2**/Etoile Fc Bobigny 2 du 3/12/22  
Avenir U12/U13 Poule C **Fa Le Raincy 3**/Etoile Fc Bobigny du 3/12/22  
Avenir U12/U13 Poule E **Sc Dugny 5**/Tremblay Fc 5 du 3/12/22  
Avenir U12/U13 Poule F **Sc Dugny 6**/Paris International 6 du 3/12/22  
Avenir U12/U13 Poule H **Uf Clichois 8**/Gournay Fc 8 du 3/12/22  
Espoirs U12 Poule A **Csm Ile St Denis**/Pierrefitte Fc du 3/12/22  
Espoirs U12 Poule B **Csm Ile St Denis 2**/Pierrefitte Fc 2 du 3/12/22  
Espoirs U12 Poule E **Blanc Mesnil Sf**/Fc Les Lilas du 3/12/22  
Espoirs U12 Poule E **OI Pantin**/Tremblay Fc du 3/12/22  
Espoirs U12 Poule E **Villepinte Fc**/As Jeunesse Aubervilliers du 3/12/22  
Espoirs U12 Poule G **Montreuil Fc**/Sfc Neuilly sur Marne du 3/12/22  
U13 Espoirs Poule A **Csm Ile St Denis**/Pierrefitte Fc du 3/12/22  
U13 Espoirs Poule B **Csm Ile St Denis 2**/Pierrefitte Fc 2 du 3/12/22  
U13 Espoirs Poule G **Montreuil Fc**/Sfc Neuilly sur Marne du 3/12/22  
U13 Talents Poule A **As Bondy**/Flamboyants de Villepinte du 3/12/22  
U13 Talents Poule B **Red Star Fc**/As Montreuil Bel Air du 3/12/22  
U13 Talents Poule B **Fc 93 Bobigny**/Ca Romainville du 3/12/22  
U13 Talents Poule C **Usm Gagny**/Blanc Mesnil Sf du 3/12/22  
U13 F Poule B **As Bondy 2**/As Bondy du 3/12/22  
U13 F Poule C **Montreuil Fc**/Villemomble Sports du 3/12/22  
U13 F Poule C **Féminin Villepinte 2**/Csl Aulnay du 3/12/22  
Avenir U10/U11 Poule A **Af Epinay**/Fa Le Raincy du 3/12/22  
Avenir U10/U11 Poule A **Montreuil Fc**/Usm Gagny 5 du 3/12/22  
Avenir U10/U11 Poule A **Usm Gagny**/Es Stains du 3/12/22  
Avenir U10/U11 Poule B **Af Epinay 2**/Fa Le Raincy 2 du 3/12/22  
Avenir U10/U11 Poule B **Montreuil Fc 2**/Usm Gagny 6 du 3/12/22  
Avenir U10/U11 Poule B **Usm Gagny 2**/Es Stains 2 du 3/12/22  
Avenir U10/U11 Poule C **Af Epinay 3**/Fa Le Raincy 3 du 3/12/22  
Avenir U10/U11 Poule D **Af Epinay 4**/Fa Le Raincy 4 du 3/12/22  
Avenir U10/U11 Poule E **St Denis Us 5**/Epp Gervaisienne du 3/12/22  
Avenir U10/U11 Poule F **St Denis Us 6**/Epp Gervaisienne 2 du 3/12/22  
Espoirs U10 Poule F **Tremblay Fc 2**/Fc Aulnay 2 du 3/12/22  
Espoirs U10 Poule G **Flamboyants de Villepinte**/Csl Aulnay du 3/12/22  
Espoirs U10 Poule G **Cs Villetaneuse**/Neuilly Plaisance Sports du 3/12/22  
Espoirs U10 Poule G **Es Stains**/Fc Coubronnois du 3/12/22  
Espoirs U10 Poule H **Uf Clichois**/Neuilly Plaisance Fc du 3/12/22  
U11 Espoirs Poule D **OI Noisy le Sec Banlieue 93 2**/Romainville Fc 2 du 3/12/22  
U11 Espoirs Poule G **Flamboyants Villepinte**/Csl Aulnay du 3/12/22  
U11 Espoirs Poule G **Es Stains**/Neuilly Plaisance Sports du 3/12/22  
U11 Espoirs Poule G **Cs Villetaneuse**/Csm Ile St Denis du 3/12/22  
U11 Espoirs Poule H **Uf Clichois**/Neuilly Plaisance Fc du 3/12/22  
Talents U11 Poule A **Pierrefitte Fc**/Usm Gagny du 3/12/22  
Talents U11 Poule D **Flamboyants Villepinte**/Csm Ile St Denis du 3/12/22  
Talents U11 Poule D **Fc Aulnay**/Cs Villetaneuse du 3/12/22  
U10 Talents Poule B **Flamboyants Villepinte**/Blanc Mesnil Sf du 3/12/22  
U10 Talents Poule E **Usm Gagny**/Ca Romainville du 3/12/22  
U11 F Poule B **As Bondy 2**/Epp Gervaisienne du 3/12/22  
U11 F Poule B **Uf Clichois**/As Bondy du 3/12/22  
U11 Futsal Poule B **Cité Sport et Culture**/Futsal Neuilly du 3/12/22  
U11 Futsal Poule B **Ac Montreuil 2**/Aulnay Futsal du 4/12/22  
U9 Futsal Poule A **Rosny Futsal Club**/Sport Ethique du 3/12/22



# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

## 3<sup>è</sup> et dernière demande

U15 F Poule B **USM GAGNY**/Romainville Fc du 26/11/22  
Avenir U12/U13 Poule A **FA LE RAINCY 2**/Af Epinay 2 du 26/11/22  
Avenir U12/U13 Poule C **FA LE RAINCY 3**/Af Epinay 3 du 26/11/22  
Avenir U12/U13 Poule E **OL PANTIN 5**/Es Stains 5 du 26/11/22  
Avenir U12/U13 Poule F **OL PANTIN 6**/Es Stains 6 du 26/11/22  
Espoirs U12 Poule A **RED STAR FC**/Bourget Fc du 26/11/22  
Espoirs U12 Poule B **RED STAR FC 2**/Bourget Fc 2 du 26/11/22  
Espoirs U12 Poule B **AF EPINAY 2**/Paris International du 26/11/22  
Espoirs U12 Poule C **JA DRANCY**/Montfermeil Fc du 26/11/22  
Espoirs U12 Poule D **JA DRANCY 2**/Montfermeil Fc 2 du 26/11/22  
Espoirs U12 Poule D **OL NOISY LE SEC BANLIEUE 93 2**/Fc Aulnay 2 du 26/11/22  
Espoirs U12 Poule E **AS BONDY**/Blanc Mesnil Sf du 26/11/22  
Espoirs U12 Poule E **AS JEUNESSE AUBERVILLIERS**/Ol Pantin du 26/11/22  
Espoirs U12 Poule F **SC DUGNY 2**/Villemomble Sports 2 du 26/11/22  
Espoirs U12 Poule F **AS JEUNESSE AUBERVILLIERS 2**/Ol Pantin 2 du 26/11/22  
Espoirs U12 Poule G **FLAMBOYANTS VILLEPINTE**/Uf Clichois du 26/11/22  
Espoirs U12 Poule G **SFC NEUILLY SUR MARNE**/Ass Noisienne du 26/11/22  
Espoirs U13 Poule C **JA DRANCY**/Montfermeil Fc du 26/11/22  
Espoirs U13 Poule D **JA DRANCY 2**/Montfermeil Fc 2 du 26/11/22  
Espoirs U13 Poule D **OL NOISY LE SEC BANLIEUE 93 2**/Fc Aulnay 2 du 26/11/22  
Espoirs U13 Poule D **TREMBLAY FC**/Fc Romainville du 26/11/22  
Talents U13 Poule A **FLAMBOYANTS VILLEPINTE**/Fc Aulnay du 26/11/22  
Talents U13 Poule A **TREMBLAY FC**/Es Stains du 26/11/22  
Talents U13 Poule C **CS VILLETANEUSE**/Usm Gagny du 26/11/22  
Talents U13 Poule C **BLANC MESNIL SF**/Noisy le Grand Fc du 26/11/22  
Talents U12 Poule B **BOURGET FC**/As La Courneuve du 26/11/22  
Talents U12 Poule D **FLAMBOYANTS VILLEPINTE**/Noisy le Grand Fc du 26/11/22  
Talents U12 Poule D **PIERREFITTE FC**/Cs Villetaneuse du 26/11/22  
U13 F Poule B **AS BONDY**/Stade de l'Est du 26/11/22  
U15 Futsal Poule B **MONTREUIL AC**/Aulnay Futsal du 27/11/22  
U13 Futsal Poule B **PIERREFITTE FC**/Montreuil Ac du 27/11/22  
Avenir U10/U11 Poule A **KARMA FSC**/Montreuil Fc du 26/11/22  
Avenir U10/U11 Poule E **OL PANTIN 7**/Espérance Aulnaysienne du 26/11/22  
Avenir U10/U11 Poule E **OL PANTIN 5**/St Denis Us 5 du 26/11/22  
Avenir U10/U11 Poule F **OL PANTIN 8**/Espérance Aulnaysienne 2 du 26/11/22  
Avenir U10/U11 Poule F **OL PANTIN 6**/St Denis Us 6 du 26/11/22  
U10 Espoirs Poule E SFC **NEUILLY SUR MARNE**/Tremblay Fc du 26/11/22  
U10 Espoirs Poule F SFC **NEUILLY SUR MARNE 2**/Tremblay Fc 2 du 26/11/22  
Espoirs U11 Poule A **AS JEUNESSE AUBERVILLIERS**/Pierrefitte Fc du 26/11/22  
Espoirs U11 Poule B **AS LA COURNEUVE 2**/Af Epinay 2 du 26/11/22  
Espoirs U11 Poule B **AS JEUNESSE AUBERVILLIERS 2**/Pierrefitte Fc 2 du 26/11/22  
Espoirs U11 Poule E **AS BONDY**/Sevran Fc du 26/11/22  
Espoirs U11 Poule E **SFC NEUILLY SUR MARNE**/Tremblay Fc du 26/11/22  
Espoirs U11 Poule F **SFC NEUILLY SUR MARNE 2**/Tremblay Fc 2 du 26/11/22  
Espoirs U11 Poule F **AS BONDY 2**/Sevran Fc du 26/11/22  
Espoirs U11 Poule H **MONTREUIL FC**/Noisy le Grand Fc du 26/11/22  
Espoirs U11 Poule H **FA LE RAINCY**/Uf Clichois du 26/11/22  
Talents U11 Poule A **USM GAGNY**/St Denis Us du 26/11/22  
Talents U11 Poule A **ES STAINS**/Pierrefitte Fc du 26/11/22  
Talents U11 Poule D **CS VILLETANEUSE**/Atlético Bagnole du 26/11/22

# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Talents U10 Poule A **ES STAINS**/Stade de l'Est du 26/11/22  
Talents U10 Poule C **OL PANTIN**/Sfc Neuilly sur Marne du 26/11/22  
Talents U10 Poule E **CSM ILE ST DENIS**/Neuilly Plaisance Fc du 26/11/22  
Talents U10 Poule E **CS VILLETANEUSE**/Usm Gagny du 26/10/22  
U11 F Poule B **AS BONDY**/Montreuil Fc du 26/11/22  
U11 Futsal Poule B **NEUILLY FUTSAL**/Ac Montreuil 2 du 27/11/22

Match perdu par pénalité

Avenir U12/U13 Poule E **PIERREFITTE FC 5**/Fc Aulnay 5 du 19/11/22  
Avenir U12/U13 Poule E **JA DRANCY 5**/Sc Dugny 5 du 19/11/22  
Avenir U12/U13 Poule G **GOURNAY FC 7**/Drancy Fc 7 du 19/11/22  
Avenir U12/U13 Poule H **GOURNAY FC 8**/Drancy Fc 8 du 19/11/22  
Espoirs U13 Poule G **FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE**/Uf Clichois du 19/11/22  
Espoirs U13 Poule G **NEUILLY PLAISANCE FC**/Espérance Aulnaysienne du 19/11/22  
Espoirs U13 Poule G **SFC NEUILLY SUR MARNE**/Ass Noisienne du 19/11/22  
U13 F Poule A **AS LA COURNEUVE**/Sc Dugny du 19/11/22  
U13 F Poule B **BLANC MESNIL SF**/Rc St Denis du 12/11/22  
U13 F Poule C **TREMBLAY FC**/Sevran Fc du 19/11/22  
U11 F Poule A **AS LA COURNEUVE**/Red Star Fc du 19/11/22  
U9 Futsal Poule A **ROSNY FUTSAL**/Dinamik Bondy Futsal du 19/11/22  
U9 Futsal Poule B **BLANC MESNIL SF**/Drancy Futsal du 20/11/22  
U10/U11 Avenir Poule A **USM GAGNY 5**/Usm Gagny du 19/11/22  
U10/U11 Avenir Poule B **ES STAINS 2**/Ja Drancy 6 du 19/11/22  
U10/U11 Avenir Poule B **USM GAGNY 6**/Usm Gagny 2 du 19/11/22  
U10/U11 Avenir Poule C **USM GAGNY 7**/Usm Gagny 3 du 19/11/22  
U10/U11 Avenir Poule D **USM GAGNY 8**/Usm Gagny 4 du 19/11/22  
U10/U11 Avenir Poule I **PIERREFITTE FC 2**/Neuilly Plaisance Sports 2 du 19/11/22

\*\*\*

## FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES.

En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,

En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain. Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les explications doivent être motivées en précisant l'incident survenu, l'envoi d'un simple bug n'étant pas suffisant. Les clubs en gras sont sanctionnés.

### Avertissement

CDM D1 Espoirs de la Jeunesse d'Aubervilliers/Romainville Fc du 4/12/22 : Dirigeant non coché pour utiliser la tablette  
U14 D4 C Uf Clichois 2/Csm Ile St Denis 3 du 3/12/22 : Pas d'explications  
Super Vétérans Poule B La Joie de Jouer/Flamboyants de Villepinte du 4/12/22 : Pas d'explications



# COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

## Récidive – 100 euros

U18 D3 A **Usm Gagny/Af Epinay 2** du 4/12/22 : Pas d'explications

U14 D4 C **Uf Clichois 2**/Csm Ile St Denis 3 du 3/12/22 : Pas d'explications

Super Vétérans Poule B **La Joie de Jouer**/Flamboyants de Villepinte du 4/12/22 : Tablette non présentée

Super Vétérans Poule C **Uf Clichois**/Fc Aulnay du 4/12/22 : Pas de tablette présentée

## 2è Récidive – Match perdu par pénalité

Néant

**La FMI est désormais obligatoire pour les Critériums, les clubs s'exposent aux sanctions financières en cas de non utilisation et sans explications de leur part.**

\*\*\*

*Fin de la réunion à 19h30*

**FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU  
DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL**

## **RESPONSABLE DE LA PUBLICATION**

Mme. Marina SAUVAGE

## **RÉDACTION**

Mme. Jade EL MKELLEB

## **PERMANENTS**

**DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :**  
**RESPONSABLE COMPÉTITIONS :**  
**COMPTABILITÉ :**

Mme. Marina SAUVAGE  
M. Eric TEURNIER  
Mme. Margaux BOURY

Mail : [secretariat@district93foot.fff.fr](mailto:secretariat@district93foot.fff.fr)  
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**TECHNIQUE :**  
**CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :**  
**CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :**

M. Marc MATHIEU  
M. Jérémy MAYTRAUD  
M. Christophe MORO

Mail : [technique@district93foot.fff.fr](mailto:technique@district93foot.fff.fr)  
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL  
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE**

